

POLITIQUE A 13

Prix de la présidence du Collège Boréal – secteur privé

Approuvée par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur :	12 juin 1999
Date de la dernière révision :	29 janvier 2026
Date de la prochaine révision :	2031
Secteur :	Conseil d'administration
Responsable :	Présidence

Objectif

Le Prix de la présidence du Collège Boréal vise à reconnaître la contribution d'entrepreneurs, d'entrepreneures ou d'entreprises du secteur privé au succès du Collège Boréal et/ou à l'avancement d'un ou de plusieurs dossiers pertinents.

Portée

La présente politique s'applique au conseil d'administration et au personnel du Collège Boréal.

Définitions

Mot/terme	Définition

Énoncé

Le *Prix de la présidence du Collège Boréal* constitue une reconnaissance officielle de l'apport d'une entreprise, d'une entrepreneure ou d'un entrepreneur du secteur privé. Il consiste en la remise d'une plaque et en une reconnaissance publique de la contribution accordée au Collège.

Remise du prix

Le prix peut être décerné annuellement lors de la remise des diplômes.

Admissibilité au prix

La sélection vise à reconnaître une entrepreneure, un entrepreneur ou une entreprise du secteur privé dont la contribution au Collège Boréal est significative et porteuse d'impact, notamment en fonction des éléments suivants :

- Contribution démontrable au développement du Collège (financière, matérielle, expertise, réseau ou partenariat structurant);
- Impact positif et durable sur la mission ou les priorités stratégiques du Collège;
- Alignement avec les valeurs du Collège.

Mode de sélection

La présidence du Collège est responsable de la sélection des candidatures et de l'attribution du prix.

Toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent doit être déclarée.

La présidence se réserve le droit de demander une validation supplémentaire ou de se retirer du processus de décision lorsqu'une situation pourrait compromettre l'impartialité ou l'intégrité du prix.

Échéancier

La candidature doit être sélectionnée avant la fin d'avril.

Gestion documentaire et communication

Le Collège conserve un dossier minimal justifiant l'attribution du prix.

Toute reconnaissance publique est effectuée en collaboration avec les communications, au moment jugé approprié.

Politiques connexes

Matériel connexe

Annexes – documents à l'appui